

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

A V I S

INONDATION PRINTANIÈRE

**À TOUS LES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES
OCCUPANTS DE SAINT-GEORGES**

Ville de Saint-Georges, dans le cadre du Programme de sécurité civile et de mesures d'urgence, tient à aviser tous les propriétaires et locataires situés dans la zone inondable le long de la 1^{re} Avenue et de l'avenue Chaudière de vider le sous-sol qu'ils occupent de tout son contenu.

Advenant le cas où il y aurait inondation des sous-sols et que le contenu n'aurait pas été retiré, aucune réclamation ne pourra être faite à l'égard dudit contenu. Le présent avis fait partie du plan des mesures d'urgence de Ville de Saint-Georges comme phase préalable à l'inondation. Les recommandations contenues dans la présente sont effectives immédiatement.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Bureau de la sécurité civile au Service de la sécurité incendie de Saint-Georges au numéro 418 228-5786.

**Donné à Saint-Georges,
ce 1^{er} mars 2023.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**